

Manger? Payer le gaz? Envoyer le petit en excursion? 5,8% des Belges doivent choisir

■ La “déprivation matérielle” sévère touche un habitant sur dix-sept, selon l’Annuaire 2017 de la pauvreté publié mercredi.

Les projections du Bureau du Plan donnent froid dans le dos: en 2018, 2,23 millions de personnes en Belgique risquent de se retrouver en situation de pauvreté. Une perspective effrayante. Les chiffres de l’Annuaire 2017 de la Pauvreté en Belgique, publiés mercredi, sont encore plus sombres.

Etre pauvre, ce n’est pas seulement manquer d’argent. C’est aussi être mal logé, ne pouvoir acheter qu’un médicament sur deux (car “l’ensemble de la prescription, c’est impossible !”), dire toujours “non” aux gamins pour un cinéma ou une gaufre, renoncer, la mort dans l’âme, à les envoyer en classes vertes... Les personnes qui vivent en situation de pauvreté, prises dans une nasse d’exclusions sociales, n’ont pas accès aux modes de vie communément admis dans la société.

Pour calculer la pauvreté, on s’appuie le plus souvent sur l’indicateur de revenus. On considère qu’une personne a un risque élevé de tomber dans la précarité si les revenus du ménage sont inférieurs à 60% du revenu équivalent médian national. En Belgique, en 2016, on est au seuil de pauvreté quand on touche un revenu net de 1115€ par mois (pour une personne isolée). Pour une famille de

deux adultes et deux enfants, ce seuil est de 2341€ par mois. En 2016, 15,5% de la population était en dessous, soit plus d’un Belge sur six.

Faible intensité de travail

Mais cet indicateur, seul, ne permet pas d’exprimer la déprivation matérielle sévère dont souffre une partie de la population. Il s’agit de personnes dans l’impossibilité de payer leur loyer et/ou le gaz et/ou l’électricité et/ou l’eau; de se permettre une semaine de vacances par an hors du domicile, de manger de la viande ou du poisson plus d’une fois par semaine; d’avoir une machine à laver, une télé ou une voiture... Pas moins de 5,8% des citoyens se trouvaient dans ce cas en 2016. Soit un habitant sur dix-sept.

2340000

Belges en risque de pauvreté ou d’exclusion sociale

Soit plus d’un habitant sur cinq

Troisième indicateur de pauvreté: la faible intensité de travail. C’est-à-dire les personnes actives (18-59 ans) qui, au cours d’une année,

travaillent moins d’un cinquième de leur temps potentiel – et perçoivent donc un salaire peu élevé. L’Annuaire 2017 constate une augmentation constante de la proportion de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail: 12,7% en 2010; 14% en 2013 et près de 15% en 2015.

En tenant compte de ces trois indicateurs, on arrive à une proportion de 21,1% de Belges en risque de pauvreté ou d’exclusion sociale. Si on traduit cette proportion en chiffres absolus, on arrive à 2340000 habitants concernés. Plus d’un Belge sur cinq.

An.H.

Rejeter la faute sur les pauvres, c'est tendance

Pour lutter contre la pauvreté, cinq droits sociaux fondamentaux (au travail, à la sécurité sociale, à un logement décent, à un environnement sain et à l'épanouissement culturel et social) ont été insérés dans la Constitution belge en 1994. Mais la concrétisation ne coule pas de source, relèvent les auteurs de l'Annuaire 2017 de la Pauvreté^(*).

Exemple : le droit au travail. En 2016, le risque de pauvreté était de 4,7 % pour les actifs, contre 45,7 % pour les chômeurs. La promotion de l'emploi peut réduire le chômage et la pauvreté, mais uniquement si les jobs créés sont de qualité et assurent des revenus suffisants, insistent les auteurs. Ces dernières années, on constate une érosion des statuts des travailleurs, avec une forte

hausse des contrats à durée déterminée, des temps partiels imposés, du travail intérimaire... Au niveau européen, on opte pour la "flexicurité" (flexibilité de la main-d'œuvre et sécurité de l'emploi). Comme le fait la loi Peeters du 5 mai 2017 sur le "travail faisable et maniable". Elle est sévèrement jugée. "Le risque existe que cette loi ne contribue pas à la création d'emplois durables et de qualité mais, au contraire, accentue la précarité des travailleurs."

Les droits sociaux "sous pression"

La loi sur l'accompagnement des chômeurs n'a pas davantage bénéficié à la lutte contre la pauvreté: elle a surtout fait baisser les chiffres du chômage. Si 80% des personnes touchées par des

sanctions ou un durcissement des conditions d'accès au chômage disparaissent des statistiques, elles ne retrouvent pas pour autant le chemin du travail. Parmi celles qui y parviennent, seule une moitié sort de la pauvreté l'année suivante...

Pour les auteurs de l'Annuaire, les droits sociaux fondamentaux restent "sous pression", "notamment à cause de l'idée de la responsabilisation individuelle, la conditionnalité, la prise de sanctions à l'égard des personnes au ban de la société et leur criminalisation". Il est "indéniable" que les politiques semblent écarter des facteurs structurels et institutionnels de la pauvreté pour des explications individuelles, ajoutent-ils. "De manière extrême sous la forme du rejet de la faute sur la victime."

Illustration ? La nouvelle secrétaire d'Etat à la

Lutte contre la pauvreté, Zuhair Demir (N-VA) n'était pas présente mercredi lors de la présentation de l'Annuaire 2017... Mais elle avait préparé un avant-propos dans lequel on pouvait lire : "Les personnes les plus démunies ont besoin d'un soutien. Et j'aimerais le leur donner. Mais ce soutien n'est pas inconditionnel. A un moment donné, nous devons aider ces gens à redevenir autonomes. Ce n'est pas toujours facile de renoncer à l'aide qui est offerte, certainement pas pour des personnes touchées par la pauvreté."

An. H.

→ (*) Le professeur Willy Lahaye et son équipe (UMons), un groupe de recherche de l'Université de Gand, avec le soutien du professeur émérite Jan Vrancken (Université d'Anvers).